

Chauffage bois : une solution conforme à la nouvelle

Véronique Bertrand

2016



L'énergie bois est une énergie d'avenir car elle est renouvelable et décarbonnée. Son bilan carbone est neutre pour l'environnement, et de ce fait, correspond aux nouveaux standards de la prochaine réglementation 2020. C'est un avantage certain !





Chauffage à bois dans une maison individuelle : confort et économies d'énergie

Le chauffage bois : un bilan carbone neutre

Le combustible qu'est le bois emmagasine durant toute la durée de vie du carbone pour le rejeter une fois sa combustion terminée. De ce fait le bilan carbone est neutre, avec de plus un combustible qui est renouvelable.

La comparaison avec un autre combustible stockable semble éloquent si nous le faisons avec le fioul. Exemple, une habitation qui consomme 4000 litres de fioul rejettera plus de 10 tonnes de CO₂ annuel. La même maison équipée d'une chaudière bois en rejettera moins de 0,3 tonne !

Sur le plan de l'efficacité énergétique, le combustible bois permet avec des chaudières de dernière génération, des rendements de l'ordre de 90 % (cas du granulé bois) voire supérieurs atteignant 100 % dans le cas des chaudières aux granulés les plus performantes dites à condensation.

Sur le plan des émissions de poussières également, les développements des chaudières bois sont de plus en plus importants vis-à-vis de l'Environnement. Une chaudière bois de dernière génération n'émettra que 5 mg/MJ de poussières contre 7500 mg/MJ pour une ancienne cheminée bois à foyer ouvert.

Le mode de chauffage au bois colle à la prochaine réglementation 2020



Label Energie-Carbone

En effet, la prochaine réglementation RBR 2020 pousse encore plus les énergies renouvelables et privilégie simultanément les constructions et les équipements bas carbone.

Cette notion de carbone est bien évidemment favorable à l'énergie bois et à son bilan neutre en GES (gaz à effet de serre). En ce mois d'octobre 2016, les pouvoirs publics viennent de lancer un label « énergie carbone » qui rehausse la réglementation thermique actuelle RT 2012 tout en préfigurant la prochaine réglementation 2020 qui concernera toute construction neuve. Ce label, pour la première fois dans le monde de la construction, intègre l'empreinte dite carbone. C'est dire que la démarche bas-carbone est lancée, et qualifiera de plus en plus le bâtiment et ses systèmes.

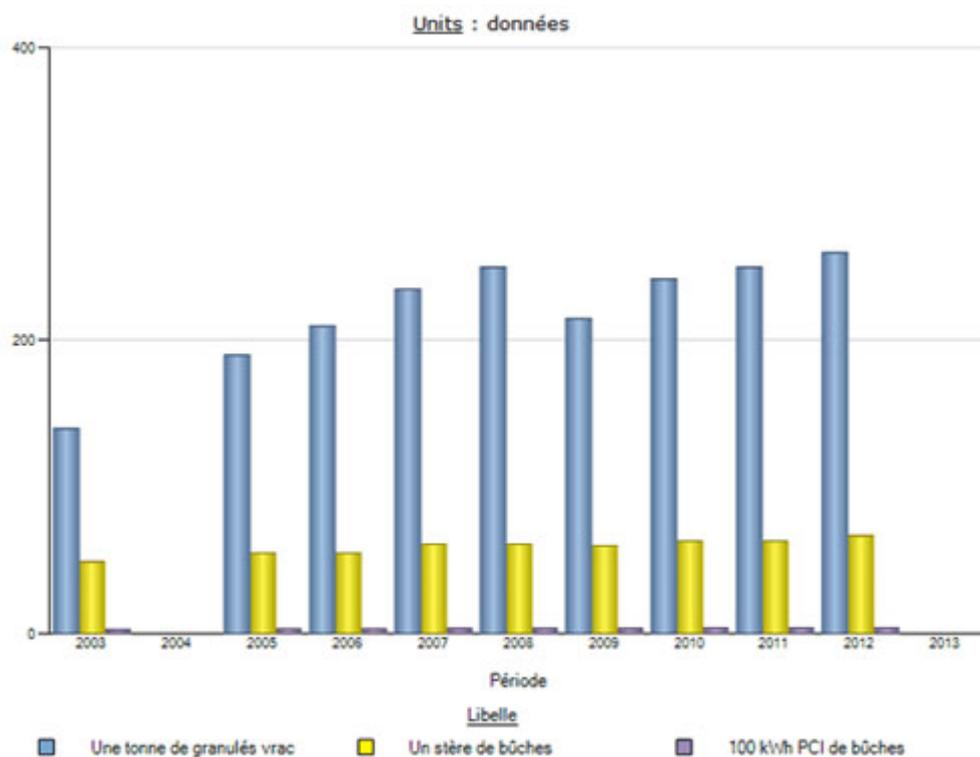
Au-delà même de la réglementation, rappelons que depuis quelques années maintenant, l'étiquette environnementale est toujours accolée à l'étiquette énergétique. Ces notions impactent de plus en plus la décision de citoyens responsables qui veulent acheter (ou louer) dans un contexte énergétique et environnemental qui colle avec leurs convictions. Ce mouvement citoyen étant largement lancé, le choix qui s'oriente vers un chauffage au bois est forcément porteur de valeurs et d'avenir.

Il y a fort à penser que, si une comparaison devait se faire entre un bien immobilier avec un équipement de chauffage performant au bois, et le même bien situé au voisinage avec un équipement de chauffage standard, la préférence en termes de valeur ajoutée ou de valeur foncière irait naturellement vers la solution intégrant le bois énergie !

Le combustible bois présente un prix stable et rassurant pour l'avenir

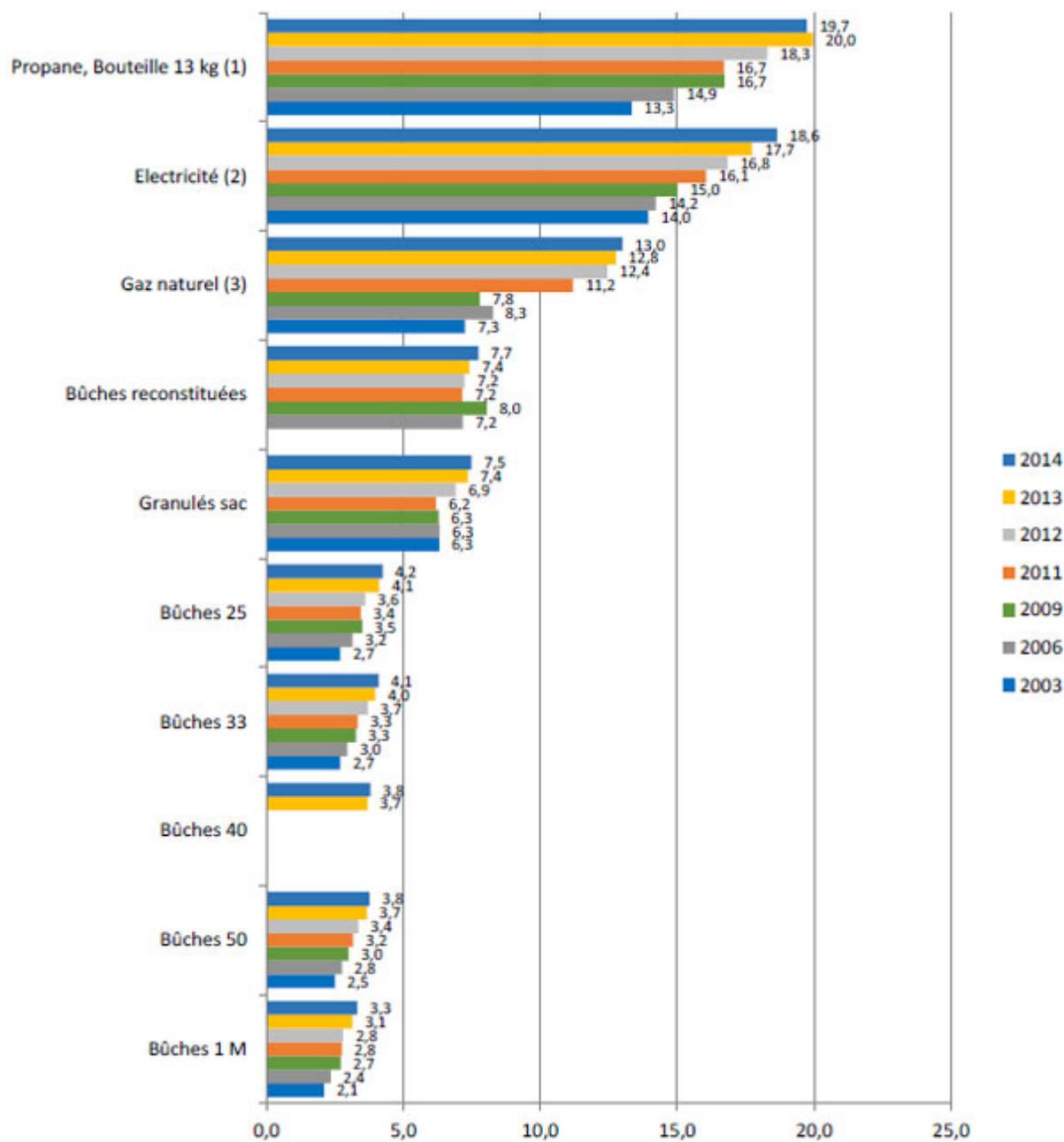
L'énergie bois est une énergie à portée de tous. De plus, la France possède un potentiel de forêt qui couvre près de 30 % de notre territoire, ce qui permet une certaine indépendance énergétique - à condition que la stratégie politique de notre pays s'y concentre. Il est clair que le lobbying du bois est sans commune mesure avec celui de l'énergie pétrolière ou gazière. Ceci explique cela...

Dans le temps, l'évolution du prix du bois présente une stabilité certaine, et surtout non soumise aux contraintes géopolitiques.



Prix du bois pour les bûches et les granulés
Source www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Comparaison du prix du combustible bois dans le cadre d'un usage pour les appareils d'appoint (c€. TTC / kWh PCI livré) – Source rapport Ademe -



Prix du bois pour les bûches et les granulés

Téléchargez le rapport Ademe « Enquête sur les prix des combustibles bois en 2013 et 2014 »

[Rapport Ademe](#)

Les solutions de chauffage bois sont de plus en plus qualitatives

1) Il faut savoir que les granulés de bois possèdent désormais des certifications NF granulés bois qualité "Haute Performance ou DIN plus ou EN plus A1.

2) Généralement, le bois est soumis à la marque créée par l'ADEME « [NF Bois de Chauffage](#) » - Dans tous les cas exigez-le lorsque vous commandez votre fourniture de bois. Vous serez sûrs de la qualité du bois que vous achetez !

3) Les poêles à bois ainsi que les chaudières bois performantes ont leur label Flamme Verte. Dans tous les cas exigez-le ! Vous serez sûrs de la qualité sur le plan de l'efficacité énergétique et environnementale, de la chaudière ou du poêle que vous achetez !

4) L'installateur de chaudières ou d'appareils de chauffage au bois a sa qualification. Celle-ci se nomme Qualibois. [Pour en savoir plus](#)

Lectures recommandées

[Le nouveau label énergie carbone 2016](#)

[Chauffage bois contre chauffage fioul](#)

Sources et liens utiles

www.atlantic.fr

www.calideal.com

www.xpair.com

Pour en savoir plus

[Le dossier CHAUFFAGE AU BOIS](#)

Novembre 2016



Véronique Bertrand a exercé pendant de nombreuses années son métier d'ingénieur spécialisé en installations thermiques à travers le monde. Depuis son retour en France elle met à disposition sa grande expérience en apportant un regard pragmatique et des solutions simples à des problèmes complexes d'optimisation énergétique.